MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 – accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr

Arrêté n° 2025_ 200

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),
Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie,
Vu l'accord n° 718/2025 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Vu la demande formulée par ... Monsieur Alain SOURD ...
agissant pour le compte de l'association ... COMITE DES FETES ...
dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à ... la salle Montgrabelle aux Marches ... 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé du 7 juin 2025 à 15 h 00 au 8 juin 2025 à 1 h 00,
à l'occasion de ... Salon de la bière ...

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,
A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Affichée sur le site internet de la commune, à partir du 16 / 05 / 2025 -

A PORTE-DE-SAVOIE le 7 mai 2025 .

Le Maire,
F. VILLAND

Mairie Porte-de-Savoie * Savoie *